



HAL
open science

Filières agricoles insulaires : spécificités systémiques, dynamiques de transition

Catherine Darrot, Matthieu Chau

► To cite this version:

Catherine Darrot, Matthieu Chau. Filières agricoles insulaires : spécificités systémiques, dynamiques de transition: Etudes de cas à Batz, Belle-Ile-en-Mer et Ré. Colloques Des Iles à venir, Brest 17 et 18 octobre 2019, Louis Brigand, Université de Bretagne Occidentale (UBO); Fondation de France; Association Les îles du Ponant (AIP), Oct 2019, Brest, France. hal-02552000

HAL Id: hal-02552000

<https://hal.science/hal-02552000>

Submitted on 23 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Colloque Les îles à Venir – 17-18 octobre 2019, BREST (29)

Filières agricoles insulaires : spécificités systémiques, dynamiques de transition

Etudes de cas à Batz, Belle-Ile-en-Mer et Ré

Auteurs :

Catherine Darrot, Agrocampus Ouest, Rennes – catherine.darrot@agrocampus-ouest.fr

Matthieu Chau, Agrocampus Ouest

Résumé

L'article explore l'hypothèse selon laquelle l'origine insulaire des produits agricoles exerce des conséquences sur l'ensemble de leur filière de valorisation jusqu'au consommateur, en particulier lors des processus de transition vers des filières agri-alimentaires reterritorialisées. Trois études de cas procurent le support de cette analyse : les légumes de l'île de Batz, la viande bovine de Belle-Ile-en-Mer, le Pineau et le Cognac de l'île de Ré. Ces trois filières sont abordées sous un angle systémique, en s'intéressant à leurs divers maillons (production, transport et logistique, transformation, distribution, consommation) sous l'angle historique, géographique, technique et productif, économique, organisationnel et institutionnel. La comparaison de ces filières cherche à mettre en évidence régularités et différenciations, en s'intéressant en particulier aux processus de différenciation des produits insulaires et aux coordinations entre acteurs qu'elles suscitent.

Introduction

Du point de vue économique, l'insularité est appréhendée comme une situation ambivalente : contrainte d'abord, du fait du caractère clos, restreint et discontinu du territoire par rapport au continent ; atout également, en raison du caractère fortement identifié du territoire insulaire qui attire une clientèle saisonnière importante, solvable et demandeuse de produits fortement identifiés. Nous proposons ici de contribuer à spécifier cette analyse pour les produits agricoles venant des îles de la façade atlantique française.

Il s'agit d'abord d'identifier si l'origine insulaire des produits modifie leur trajectoire d'aval jusqu'au consommateur, et le cas échéant en quoi et comment. Il s'agit également, plus spécifiquement, d'amorcer une analyse des dynamiques de transition vers des systèmes alimentaires reterritorialisés et se revendiquant plus durables : de telles dynamiques sont-elles identifiables autour de l'agriculture insulaires, si oui se présentent-elles de manière spécifique ?

Situer l'analyse à l'échelle insulaire repose sur deux dimensions justificatives : d'une part il s'agit de contribuer à l'identification de conditions spécifiques qui justifient éventuellement un mode d'accompagnement sur mesure ; d'autre part, les îles se présentent comme des concentrateurs d'enjeux et d'effets de réseaux, qui permettent une lisibilité accrue et plus immédiate de processus plus diffus sur le continent. La question de l'insularité est au demeurant débattue. Mercier (1990) par exemple, ne définit pas l'île comme un objet scientifique mais comme un terrain d'étude privilégié et

parle ainsi « d'île laboratoire », l'île, espace relativement clos, serait « un microsystème offrant à l'observation scientifique des phénomènes humains et naturels, un champ d'analyse particulièrement révélateur. ». Nous reprenons à notre compte cette notion d'île-laboratoire, tout en l'alimentant (Atlan, Darrot, 2012).

Prises sous cet angle, les dynamiques de transition vers la relocalisation alimentaire fondée sur des modes de production agricole dits « durables » se révèlent particulièrement intéressantes à étudier dans les îles, qui se présentent comme des territoires à fort enjeu. Les territoires insulaires ont en effet historiquement dû développer une certaine autonomie dans le domaine alimentaire autour d'une activité agricole vivrière. Cependant à partir des années 1950, le développement des communications avec le continent et de la mécanisation a atténué cette activité dans la plupart des îles. Cette évolution s'est cependant caractérisée par des surcoûts économiques et une charge logistique dus à l'éloignement du continent. Les productions insulaires sont souvent marquées par les limites de l'économie d'échelle en raison de la dimension limitée de leur territoire qui interdit le développement de certains outils : l'absence de laiterie sur Belle-Ile-en-Mer, en dépit d'une activité de production laitière significative¹, illustre bien ces problèmes d'échelle. De plus, le surcoût insulaire lié au transport des intrants, du matériel ou des produits, est souvent discuté dans la littérature scientifique (Guingot, 2016). Du fait de la baisse de l'activité agricole, des problèmes liés à l'entretien des paysages se sont développés, des problématiques de friches sont apparues comme sur Belle-Ile (Buland et al., 2019). Certaines îles ont vu leur agriculture totalement disparaître quand d'autres continuent de présenter une activité agricole articulant systèmes conventionnels comparables à ceux du continent et produits présentant des qualités différenciées (Brigand, Le Démézet, 1987 ; Bedrani 2019).

Nous faisons l'hypothèse que l'origine insulaire des produits agricoles infléchit significativement la filière lors des processus de transformation, de stockage, de transport et de logistique, de commercialisation et de consommation. Nous voulons affiner l'hypothèse générale de pénalisation par la discontinuité du lien avec le continent et par le caractère limité du territoire, et de favorisation par l'effet d'appel suscité par l'origine insulaire des produits. Nous explorerons également l'hypothèse selon laquelle la transition vers la relocalisation agricole et alimentaire se présente de manière spécifique en contexte insulaire.

Notre étude prend place dans le cadre du projet de recherche-action SOFIANE (Soutenir et Faciliter dans les Îles Atlantiques françaises une agriculture nourricière et à externalités positives²), porté par le RAIA (Réseau Agricole Inter-Îles Atlantiques) : son périmètre est celui des 16 îles du littoral atlantique français présentant au moins une commune³. Trois de ces îles sont reliées par un pont au continent (Noirmoutier, Ré, Oléron). Le matériau mobilisé dans cet article repose sur l'approche monographique de trois filières, les légumes de l'île de Batz, la viande bovine de Belle-Ile-en-Mer, le Pineau de l'île de Ré. Ce choix parmi les 16 îles adhérentes au RAIA et parmi les filières existantes a été justifié par plusieurs types d'arguments. Nous avons d'abord limité notre échantillonnage aux îles présentant une activité agricole significative, puis recherché un gradient d'insularité parmi les îles retenues, en mobilisant la typologie de Soulé (2011) : en l'absence d'île isolée non connectée parmi les 16 îles concernées, nous avons retenu une île « éloignée connectée » (Belle-Ile-en-Mer), une île « proche connectée » (Batz) et une île « proche connectée avec pont » (Ré) : notre hypothèse principale

¹ 10 exploitations produisent environ 2 500 000 litres annuels (Buet, 2015)

² 2018-2022, financé par la Fondation de France

³ Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic, Arz, Ile aux Moines, Noirmoutier, Yeu, Ré, Aix, Oléron.

impliquant que le degré d'insularité exerce une influence significative sur la structuration de la filière, et sur les dynamiques de transition vers la relocalisation. Nous avons par ailleurs cherché à étudier des filières à la fois emblématiques de chaque île et distinctes les unes des autres, afin de maximiser la dimension comparative et la portée générique des résultats : nous avons pour cela retenu les légumes à l'île de Batz, qui y constituent de loin la production agricole majoritaire, la viande bovine à Belle-Ile-en-Mer qui bénéficie d'un double facteur de visibilité spatiale et commerciale (la filière mobilise une part significative du territoire agricole insulaire pour ses ressources fourragères, et s'identifie par la marque « viande bovine des embruns »), et le Pineau et le Cognac à Ré, productions agricoles remarquables de l'île (avec d'autres produits de la vigne et les pommes de terre).

Le matériau monographique a été recueilli de l'amont vers l'aval, en suivant la trajectoire des produits des compartiments d'amont vers les compartiments d'aval de la filière, insulaires ou non : producteurs, transport, lieux de stockage, lieux de transformation, acteurs intermédiaires et logistique, lieux et modes de commercialisation.

L'analyse s'attachera à identifier des régularités dans les caractéristiques de ces trois filières, permettant d'amorcer une proposition de montée en généralité dont l'exploration pourra être poursuivie lors de travaux ultérieurs. Une telle approche présente l'avantage de se situer l'analyse au carrefour entre une approche verticale par les dynamiques de filière centrée sur le produit, et une approche horizontale centrée sur les dynamiques territoriales insulaires fournissant le produit agricole étudié.

Trois types de cadres seront successivement mobilisés pour notre analyse.

Nous exposerons d'abord un matériau monographique autour des trois filières issues de produits agricoles insulaires que nous avons retenues. La notion de filière issue de l'économie industrielle est définie par Morvan (1991) comme « *une succession d'opérations de transformation dissociables entre elles et liées par des enchaînements techniques. Ces opérations donnent lieu à un ensemble de relations économiques et commerciales, qui débouchent elles-mêmes sur des stratégies des acteurs de la part de la filière* ». La notion de filière n'est cependant pas complètement stable dans la littérature. Cette difficulté relève essentiellement du fait que le terme « filière » ne peut être traduit à l'identique en anglais. (Terpend, 1997) La traduction anglo-saxonne porte principalement sur l'aspect marchand avec des analyses telles que la « Global Value Chains analysis ». Cette notion cependant ne satisfait pas pleinement l'étude de filière telle qu'elle nous intéresse ici, qui requiert une analyse plus exhaustive comportant non seulement une étude économique au sens strict du terme, mais aussi géographique, politique et sociologique (Marsden et al., 2000). Le découpage des systèmes alimentaires en filière permet en effet d'approcher les flux d'information, les flux monétaires et les flux de produits entre les différents acteurs du système. Rastoin et Ghersi (2010) proposent cinq dimensions pour aborder l'analyse de filières, que nous avons mobilisées pour collecter nos données de terrain : l'organisation économique de la filière, les techniques productives, les coordinations entre acteurs (accords et institutions), la dimension géographique du territoire, les dynamiques historiques.

Cette approche des filières se rapproche de la notion de système agri-alimentaire, qui « *englobe non seulement les acteurs des filières de production, de transformation, de distribution, mais aussi le conseil technique, les politiques publiques, les consommateurs et la société civile* » (Lamine 2012, cité par Lamine et al, 2015), tout en la limitant à un produit. Un rapprochement intéressant a d'ailleurs été opéré entre les notions de système alimentaire et de filière, à l'échelle régionale comme au Québec (Herry, 2007), nationale comme la filière blé en Algérie (Bencharif, Rastoin, 2007), ou supranationale comme la filière fruits et légumes frais euro-méditerranéenne (Rastoin et al., 2009). Le centrage de l'analyse du système alimentaire sur une filière permet une analyse non seulement économique mais aussi géographique, politique et sociologique d'une sous partie cohérente des systèmes alimentaires :

c'est dans cet esprit monographique, au croisement entre lecture verticale de la filière et lecture horizontale de l'approche du système alimentaire territorial que nous nous situons ici.

La caractérisation des dynamiques de transition sera d'abord abordée sous l'angle de la sociologie économique en retraversant cette analyse de filières à la lumière de la notion de « promesse de différence » développée par Le Velly (2017). Conçue pour décrire et analyser l'action collective autour des systèmes alimentaires alternatifs, cette notion nous semble adaptable pour aborder les filières insulaires et leur potentiel de différenciation. L'auteur la définit comme « *« la promesse d'une autre modalité d'organisation de la production, des échanges et/ou de la consommation alimentaire, et la promesse de bénéfices associés »* (p. 24) autour de laquelle l'action tente de s'organiser.

Notre matériau sera également interrogé sous l'angle des dynamiques territoriales insulaires caractéristique de la transition vers des systèmes locaux dits durables, en cherchant des signaux de coordination entre filières agricoles de l'île ainsi que plus généralement avec les initiatives agricoles et alimentaires dites de transition (Lamine et Chiffolleau, 2012 ; Bui, 2015 ; Lamine et al, 2015). Bui (2015) souligne que lors de ces transitions, « les acteurs parviennent à modifier les rapports de force régissant le système agri-alimentaire : l'échelle territoriale leur offre des marges de manœuvre inexistantes à une échelle plus large. ». Nous chercherons comment ces marges de manœuvres se présentent et sont investies dans les trois territoires insulaires étudiés.

Données de terrain : description des filières

Légumes de l'île de Batz

L'île de Batz est une petite île de 3,2km² à 4 km au large de Roscoff, réputée pour son micro-climat particulièrement doux. L'île est reliée à Roscoff toute l'année par des vedettes permettant en 15 mn le transport de passagers piétons, avec 8 rotations par jour. Elle ne compte que 470 habitants à l'année mais plus de 60% des logements sont des résidences secondaires (Bailleul, 2019)

17 exploitations agricoles spécialisées en légumes couvrent une surface agricole d'une centaine d'hectares, l'agriculture est le premier secteur d'emploi de l'île (46%) (*Ibid.*). Une barge appartenant à la région qui la subventionne à 50%, et gérée par une société îlienne en délégation de service public, « Transport de fret », réalise l'export des produits issus de l'agriculture et l'import du matériel, des semences et les intrants. Elle est aussi utilisée pour le ravitaillement des épiceries de l'île, le passage de véhicules et diverses marchandises. Les actionnaires de « Transport de Fret » sont en majorité des agriculteurs de l'île de Batz. Cette barge constitue un enjeu stratégique pour l'agriculture. Trois tarifs sont appliqués, dégressifs : le tarif classique, le tarif insulaire, et le tarif agriculteur avec une à trois rotations par jours. Cette gestion de délégation de service public est unique parmi les îles atlantiques et considérée comme un atout par les acteurs insulaires et leurs partenaires. Bien que la situation semble relativement stable, une crainte est exprimée par certains acteurs, sur le risque que cette prestation ne soit plus assurée par une société îlienne suite à un renouvellement d'appel d'offre sur la délégation de service public (DSP) fin 2022.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale l'agriculture insulaire est passée progressivement d'une agriculture vivrière où les agriculteurs étaient pluriactifs à une agriculture spécialisée dans la production de légumes de plein champ en constante évolution : émergence de la tomate de plein champ et d'endives, implantation de haies brise vent, mise en place d'un réseau d'irrigation à partir des années 1970. L'ensemble des exploitations étaient alors affilié à la société d'intérêt collectif agricole (SICA) de Saint Pol de Léon.

La production de l'île s'articule autour d'un produit phare : la pomme de terre primeur. « *Sur le marché, on est devenu la Noirmoutier de la « Bio »* » (Représentant d'une société de revente, avril 2019). La principale différence entre ce produit et une pomme de terre primeur du continent, tient à sa précocité due au micro climat de l'île. Les pommes de terre primeur de Batz arrivent sur le marché 15 jours à 3 semaines avant celles du continent, en même temps que les pommes de terre sous serre continentales. « *Ils ont cet avantage climatique, il ne gèle pratiquement jamais, donc ils peuvent faire les choses en décalé, autant ça descend pas l'hiver, autant ça monte pas en l'été* » (Représentant d'une coopérative 2019). Grâce à cette avance, elles bénéficient d'un prix avantageux puisqu'elles sont produites en plein champ. De plus la provenance « Ile de Batz » est inscrite sur les cagettes et sacs conditionnés par les agriculteurs. Cette démarcation reste présente tout le long de la filière, les produits ne sont pas reconditionnés après. Ces pommes de terre sont souvent les premières vendues bien que le prix soit souvent à peu près aligné sur celui du marché, ces produits étant vendus très tôt dans la saison bénéficient de prix élevés, pouvant atteindre 4€/kg en avril contre 1€/kg plus tard dans la saison. L'île produit également chou-fleur, fenouil, carottes... Certaines productions plus marginales sont aussi présentes comme le chou rave, le céleri, le radis noir, le poireau, le persil, ou la tomate.

L'utilisation de goémon collecté sur la grève pour la fertilisation des terrains est très répandue, elle permet de limiter les intrants d'engrais chimique ou de fumier. Les rotations de cultures sont limitées par la grande diversité des sols. A partir des années 1980, l'agriculture biologique s'est développée autour d'un groupe d'agriculteurs souhaitant mieux valoriser leurs produits. La taille réduite des exploitations ainsi que l'utilisation de peu d'intrants grâce à l'utilisation de goémon pour la fertilisation, a encouragé certains exploitants : 60% des exploitations de l'île et 55% du foncier sont aujourd'hui certifiées « bio ». Les produits « bio » ne pouvant, à l'époque, être valorisés par la SICA, d'autres coopératives ont vu le jour entre la fin des années 1990 et le début des années 2000.

15 des 17 agriculteurs sont affiliés à une des trois coopératives Armorique maraîchère, BioBreizh, et la SICA. Les deux premières travaillent en partenariat avec une ou des sociétés privées s'occupant de la commercialisation des produits.

Les produits destinés aux coopératives sont directement conditionnés sur l'île par les agriculteurs, en cagettes, sacs ou plateaux. La SICA possède un dépôt sur l'île permettant ce conditionnement et de doucher les pommes de terre et de les tourber pour soigner l'aspect esthétique et assurer une meilleure conservation. Après conditionnement, les agriculteurs amènent les produits à la barge gérée par la société "Transport de Fret", puis à l'entrepôt de la coopérative à Roscoff où les légumes sont stockés puis récupérés par les revendeurs.

La coopérative est chargée de la revente dans les réseaux de distribution, souvent à travers des sociétés intermédiaires chargées de la commercialisation du produit. La SICA vend les pommes de terre primeurs sous contrats/mission : le prix est fixé en amont de la vente ce qui évite les fluctuations. Les coopératives BioBreizh et l'Armorique maraîchère mettent un accent particulier sur la planification des productions. Les sociétés de revente planifient un an à l'avance les besoins de l'année avec leurs clients. Ainsi la coopérative peut répartir les productions entre les différents agriculteurs, avec pour effet de stabiliser le marché et d'éviter des invendus. Les agriculteurs non affiliés à une coopérative traitent directement avec des négociants comme "Pol et Léon", ces sociétés traitent directement avec des distributeurs.

La pomme de terre primeur intéresse les sociétés de revente car elle est particulièrement recherchée : elle permet de démarcher de nouveaux clients pour écouler d'autres productions aussi bien continentales qu'insulaires. Des circuits plus classiques de commercialisation sont mobilisés pour les autres légumes, sans identification de leur origine insulaire. Ils sont en concurrence avec les produits

du continent, sur le Cadran, pour les produits de la SICA, par exemple. Dans le cas des autres coopératives, les prix sont fixés de manière régulière (hebdomadaire ou bihebdomadaire) en fonction du marché dans des réunions entre les agriculteurs, la coopérative et les sociétés de revente. Le prix de la vente au Cadran est un prix de référence pour l'ensemble des filières.

La vente directe de légumes est limitée à un marché en juillet-août mobilisant deux producteurs, et à des ventes ponctuelles à la ferme. Du fait des contraintes horaires de la barge, liées à la marée, il n'est pas possible pour les agriculteurs de réaliser des marchés sur le continent. La grande majorité des légumes est exportée sur le continent en circuits longs. Les légumes de Batz sont ainsi distribués sur les marchés, en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS), en magasins spécialisés en particulier dans le « bio ». La plus grande partie de la distribution est réalisée dans le quart ouest de la France.

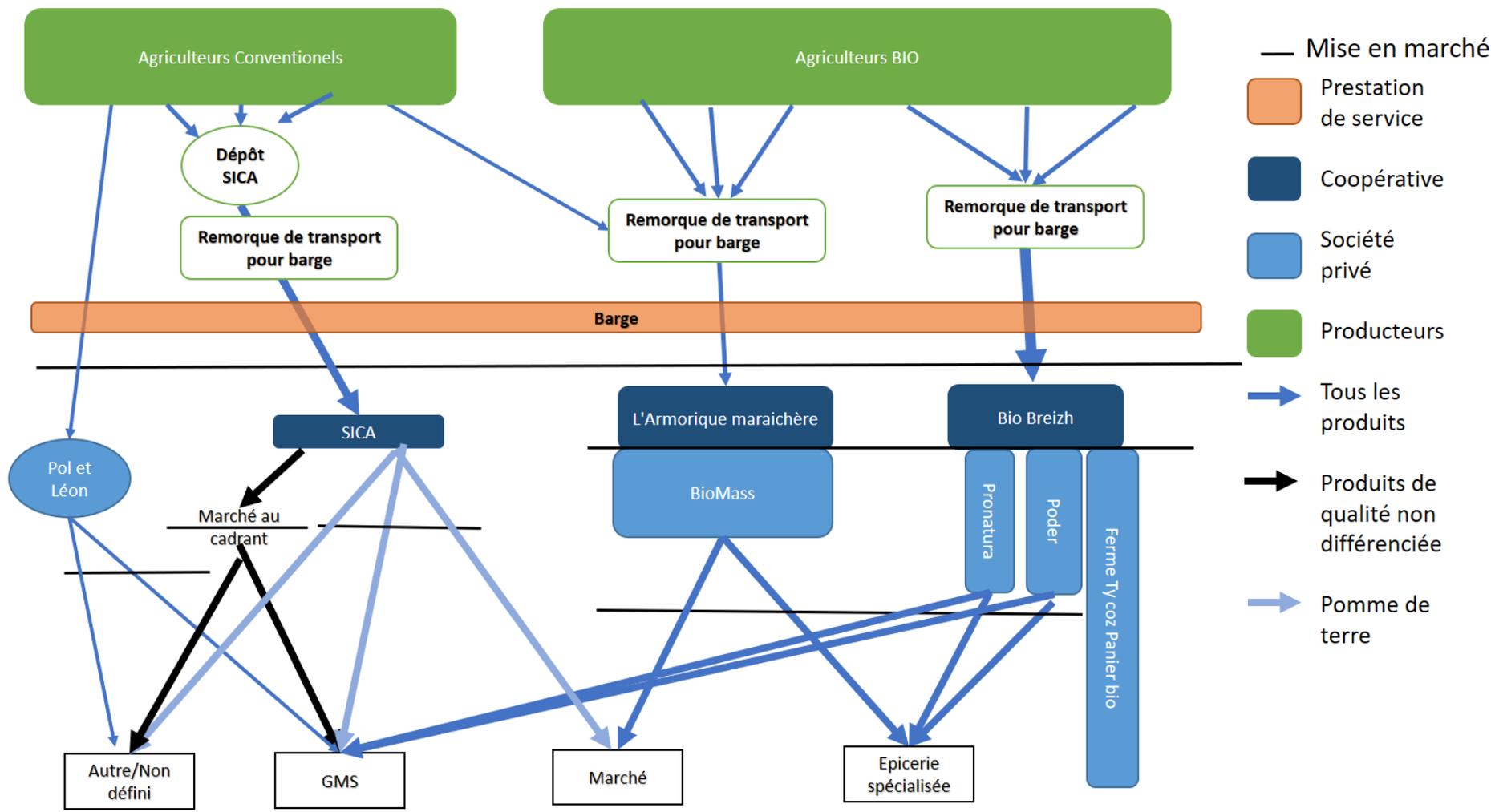


Figure 1 : Schéma général de la filière légume de Batz (Chau, 2019)

Filière Bovin Viande de Belle-Ile-en-Mer

Belle-Ile-en-mer, île de 85,63km² composée de 4 communes⁴, est la plus grande île du littoral français atlantique non reliée par un pont. Les 5387 habitants « résidents permanents » sont augmentés d'une population saisonnière qui multiplie par 7 le nombre de personnes présentes dans l'île. L'île est reliée toute l'année en 45 mn à la presqu'île de Quiberon par bateau de la Compagnie Océane, déléguée du service public par la région Bretagne. Elle réalise jusqu'à 13 rotations par jour. Le fret est aussi assuré par d'autres transporteurs privés.

La production après la seconde guerre mondiale était essentiellement vivrière, basée sur la polyculture élevage. On avait sur le plateau, une production céréalière et les vallons étaient utilisés pour le fourrage du bétail. Puis l'agriculture a reculé sur Belle-Ile cédant progressivement place à des friches. L'île compte aujourd'hui 36 exploitations proposant une grande diversité de productions.

La majorité des 10 exploitations d'élevage possède plusieurs ateliers. L'atelier bovins viande se couple souvent des vaches laitières. 9 des 10 élevages sont conduits en agriculture conventionnelle, quoique de manière généralement plus extensive que sur le continent en termes de chargement/ha.

L'île ne possède pas d'abattoir en capacité d'abattre des bovins adultes. Les sociétés SAS Jubin et Fils et Bouchaud assurent le transport d'animaux vivants vers l'abattoir continental. Pour le transport d'animaux jusqu'au continent la Compagnie Océane répondant à la délégation de service public est le seul transporteur utilisé par les agriculteurs, pour des raisons financières, bien que d'autres transporteurs privés soient présents. Le transporteur Bouchaud a une bétailière spécialement conçue pour pouvoir être transportée sur le Vindilis, le plus gros bateau de la région géré par la Compagnie Océane. La bétailière passe sur Belle-Ile environ une fois par mois et peut réaliser jusqu'à 3 passages en été quand la demande est plus forte. La bétailière transporte 9 bovins adultes à chaque passage. Le prix du transport complet jusqu'à l'abattoir est facturé 88€ par bêtes à la société des bovins.

Le transporteur "Jubin et fils" est utilisé pour le passage d'environ 200 bêtes par an. Les 70 brouillards, les veaux et les vaches de réforme sont achetés par le transporteur puis vendus sur le marché au cadran de Ploermel. Leur destination n'est pas fixée, cependant quatre génisses sont ramenées dans l'île pour le magasin « Au coin des producteurs », quinze génisses sont achetées par le transporteur pour être abattues et sont valorisées comme des bovins provenant de Belle-Ile sous le label « viande bovine des embruns ».

Les animaux sont transportés vers l'abattoir de Vannes pour les bovins transportés par la SAS Jubin ou les agriculteurs et vers l'abattoir de la Châtaigneraie en Loire Atlantique, pour les bovins transportés par la société Bouchaud. Cet abattoir ne réalise que la prestation d'abattage⁵. La "prédécoupe" est effectuée par différents ateliers (Bichon-GI qui était attaché à l'ancien abattoir de Challans ; « Terre de des délices » à Bohal ; atelier « TVR » pour les bovins « Bio »)

Les viandes devant être vendues sur Belle-Île sont ré-acheminées en camions réfrigérés jusqu'à Quiberon, où elles sont stockées dans des chambres froides puis transportées par la compagnie océane.

⁴⁴ Bangor, Le Palais, Locmaria et Sauzon formant la communauté de communes de Belle Ile en Mer (CCBI)

⁵ qui était précédemment assurée par Bichon-GI dans l'ancien abattoir de Challans, placé en liquidation judiciaire depuis décembre 2018

Deux filières valorisent la viande de l'île, l'association « viande bovine des embruns » (VBE), et le magasin « Au Coin des producteurs ». L'association VBE s'est montée entre des agriculteurs, le transporteur Bouchaud, l'abattoir de Challans, le boucher et les supermarchés. Elle propose un prix supérieur (environ 400€ de plus par carcasse) aux agriculteurs grâce à un débouché assuré et à la demande importante. 30% de la viande de cette filière est consommé sur Belle-Île. Son avenir reste fragile : les opérateurs de transport et de découpe sont membres du bureau de l'association et limitent la possibilité de faire appel à d'autres partenaires ; la compétence transport maritime est passée du département à la région en 2017 sous l'effet de la loi NOTRe. Jusque-là "l'association des bovins"⁶ bénéficiait de 2 subventions pour payer le transport des animaux sur le continent : 1/3 du prix pris en charge par la Communauté de communes de Belle-Île, et 1/3 par le département, dont l'aide est désormais retirée. Les éleveurs paient aujourd'hui 2/3 du transport des animaux vers le continent ce qui limite la rentabilité de la filière VBE.

La viande bovine commercialisée au magasin « Au coin des producteur » (ACDP) est quant à elle transportée de la ferme à l'abattoir de Vannes par la société Jubin et fils puis prédécoupée à Bohal dans l'atelier « Terre des Délices ». La transformation finale se fait dans la salle de transformation d'ACDP. Il est intéressant de noter que les bovins ne sont pas vendus avant d'arriver à ACDP. La limitation du nombre d'intermédiaires achetant les bovins et la prise en charge de la découpe permet aux éleveurs de garder un meilleur contrôle sur la filière.

L'entreprise Jubin et Fils achète spécialement environ 15 génisses pour les vendre sous l'IGP « Viande bovine des embruns » à des acheteurs du continent souhaitant avoir de la viande de Belle-Île. Le cahier des charges porte notamment sur la race et les conditions d'élevage extensives à base d'herbe . Cette demande permet une meilleure rémunération des agriculteurs, malgré la complexité logistique.

⁶ L'association des Bovins est une association permettant de payer le transport en bateau avec le tarif insulaire par les agriculteurs. A l'origine celle-ci avait été créée pour réaliser les inséminations artificielles.

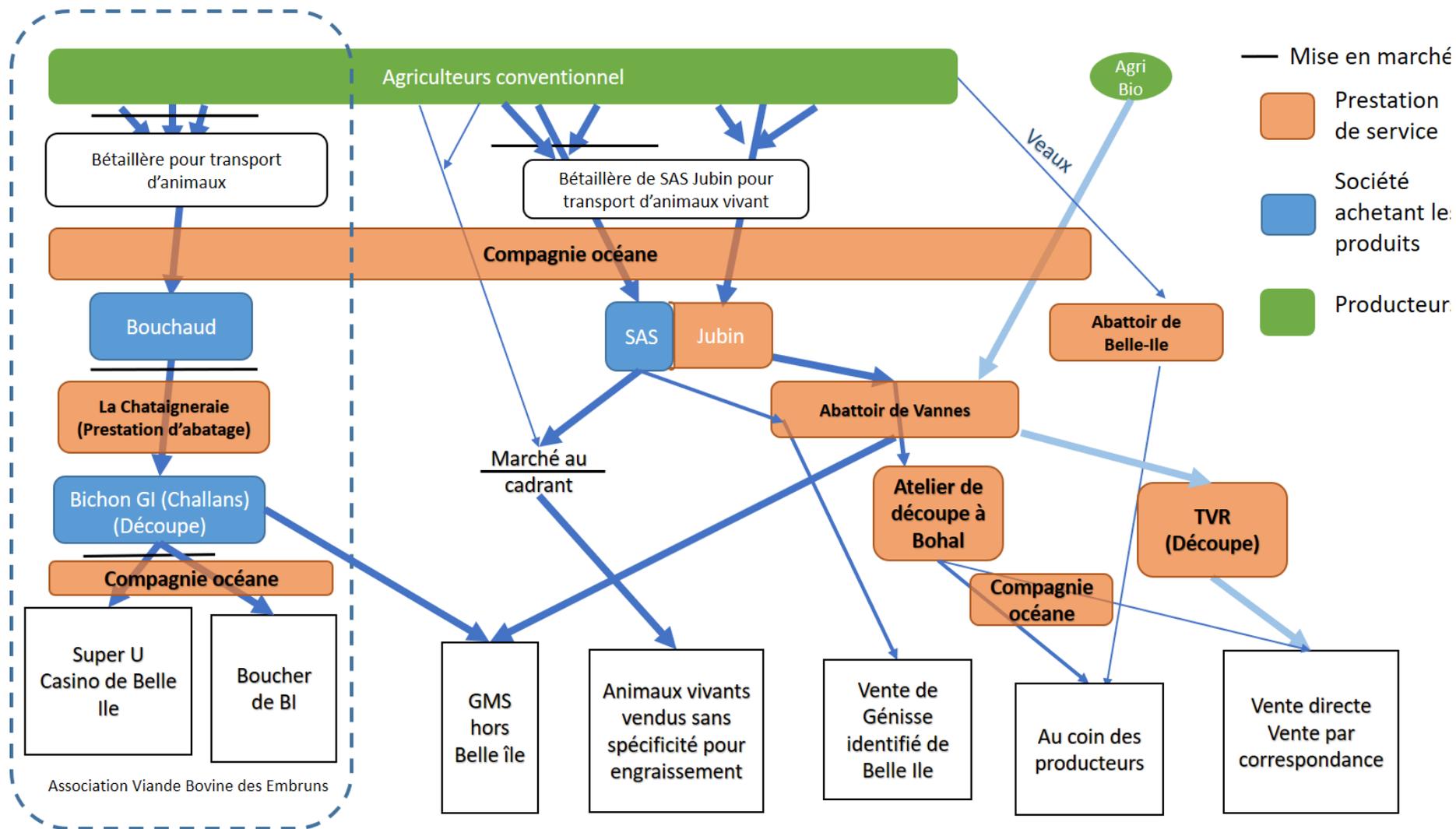


Figure 2 : Schéma général de la Bovin viande de Belle-île (CHAU, 2019)

Pineau et cognac de l'île de Ré

L'île de Ré, 85km², compte 10 communes formant la communauté de communes de l'île de Ré. 17 602 habitants résident de manière permanente sur l'île dont 160 agriculteurs et sauniers. Plus de 60% des résidences sont des résidences secondaires.

Le pont reliant l'île à la Rochelle est gratuit pour les résidents de l'île, payant pour les autres visiteurs.

L'île posséderait un microclimat, « *le débourrement des vignes sur l'île se passe en mars là ou sur le continent il se passe en avril* » (Technicien culture à la coopérative, 2019). Le territoire est cependant sensible aux tempêtes et au risque submersion : lors de la tempête Xynthia en 2012 une partie des vignes ont été inondées, lors de la tempête Miguel en 2019 certaines vignes ont été brûlées par les embruns.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, l'île de Ré est un territoire très rural. Une part importante des terres est en vigne, et coexiste avec une agriculture vivrière de polyculture élevage. Un remembrement progressif a lieu à partir de 1947. En 1951 la coopérative vinicole de l'île de Ré est créée pour les production de cognac et de vin, elle regroupe rapidement l'ensemble des producteurs. Lors des crises du cognac, les primes à l'arrachage ne sont pas maintenues pour éviter un arrachage opportuniste lors des départs en retraite. Au fil du temps la production de cognac, qui est principalement exportée, baisse, la production de vin de pays et de pineau⁷, consommés nationalement voire localement, augmente, avec de nouveaux cépages : merlot, chardonnay, cabernet franc ou sauvignon. Ces crises suscitent l'émergence de la pomme de terre primeurs de Ré comme alternative.

Soulignons que ces productions spécialisées se sont mises en place dans un contexte effectivement insulaire, bien avant la construction du pont en 1980. A ce moment, l'île prend une dimension plus touristique, le sud de l'île peut être considéré comme une zone périurbaine de la Rochelle. Aujourd'hui la production viticole s'articule autour de 3 produits : les vins de pays, le pineau et le cognac, représentant chacun 1/3 de la production en chiffre d'affaires. La part de la production du cognac par rapport aux autres produits est beaucoup moins importante à Ré que dans le reste de la région, le profil viticole de l'île est donc le fruit d'une trajectoire territoriale spécifique

La coopérative permet de mutualiser les coûts de vinification mais aussi de produire un volume conséquent pour pouvoir discuter avec les négociants venant acheter le vin sur l'île. Elle compte 110 adhérents mais seuls 60 producteurs ont des surfaces significatives. Les autres sont souvent des producteurs retraités ayant gardé une petite partie de leur production. Aujourd'hui les producteurs de la coopérative vendent l'intégralité de la production sur place, la vinification ainsi que la distillation sont réalisées dans les locaux de la coopérative. 20 % de la production est vendue en vente directe au chai. On retrouve une part de la vente aussi dans les supermarchés de l'île ainsi qu'auprès des restaurateurs. Au total 70 à 80% de la production sont vendus sur l'île, le reste dans le département à l'exception du cognac qui est essentiellement destiné à l'export via des négociants. Une petite partie est vendue à la maison Camus pour une gamme spécifique « île de Ré ». Cet argument de vente est utile lors de l'exportation, en particulier au Japon qui est aussi une île. Pour la plupart des autres

⁷ Apéritif, mélange de cognac avec du jus de raisin

exportations, l'acheteur ne se soucie pas de la provenance du cognac. Afin de favoriser les relations avec la maison Camus, la coopérative a préféré maintenir ce partenaire unique pour le cognac.

5 viticulteurs de la coopérative ont converti leur production au label « agriculture biologique » depuis 2018. Par ailleurs, un vigneron indépendant a monté son propre chai et produit ainsi son propre vin. La distillation est réalisée à l'extérieur de l'île par un bouilleur de cru. Le vigneron récupère la production d'un autre viticulteur, cette production est estimée entre 100 000 et 200 000 bouteilles. Il réalise la moitié de ses ventes au chai. Les autres ventes sont assurées par l'intermédiaire de restaurants et de la GMS entre Royan et La Rochelle. Il est aussi envisagé de réaliser des ventes sur Paris. Un nouveau domaine indépendant est actuellement à l'amorce.

Coopérative comme indépendants essaient cependant de vendre localement les vins et le pineau : le pineau est une spécialité locale. Par le passé, des tentatives de commercialisation dans tout le grand ouest ont d'ailleurs échoué faute de rayonnement du pineau hors de son territoire.

La vente locale au chai est particulièrement rentable, le bénéfice double par rapport à la vente avec intermédiaire (grandes surfaces, restaurateur). La coopérative modernise d'ailleurs son espace de vente. Enfin la vente locale permet d'être moins sensibles aux changements brusques des cours du cognac. « *Le cognac c'est très fluctuant, généralement il y a une crise tous les 15 ans, ça fait un petit moment qu'il n'y a pas eu de crise mais on sait que le contexte géopolitique est très tendu...* » (Président de la coopérative, 2019)

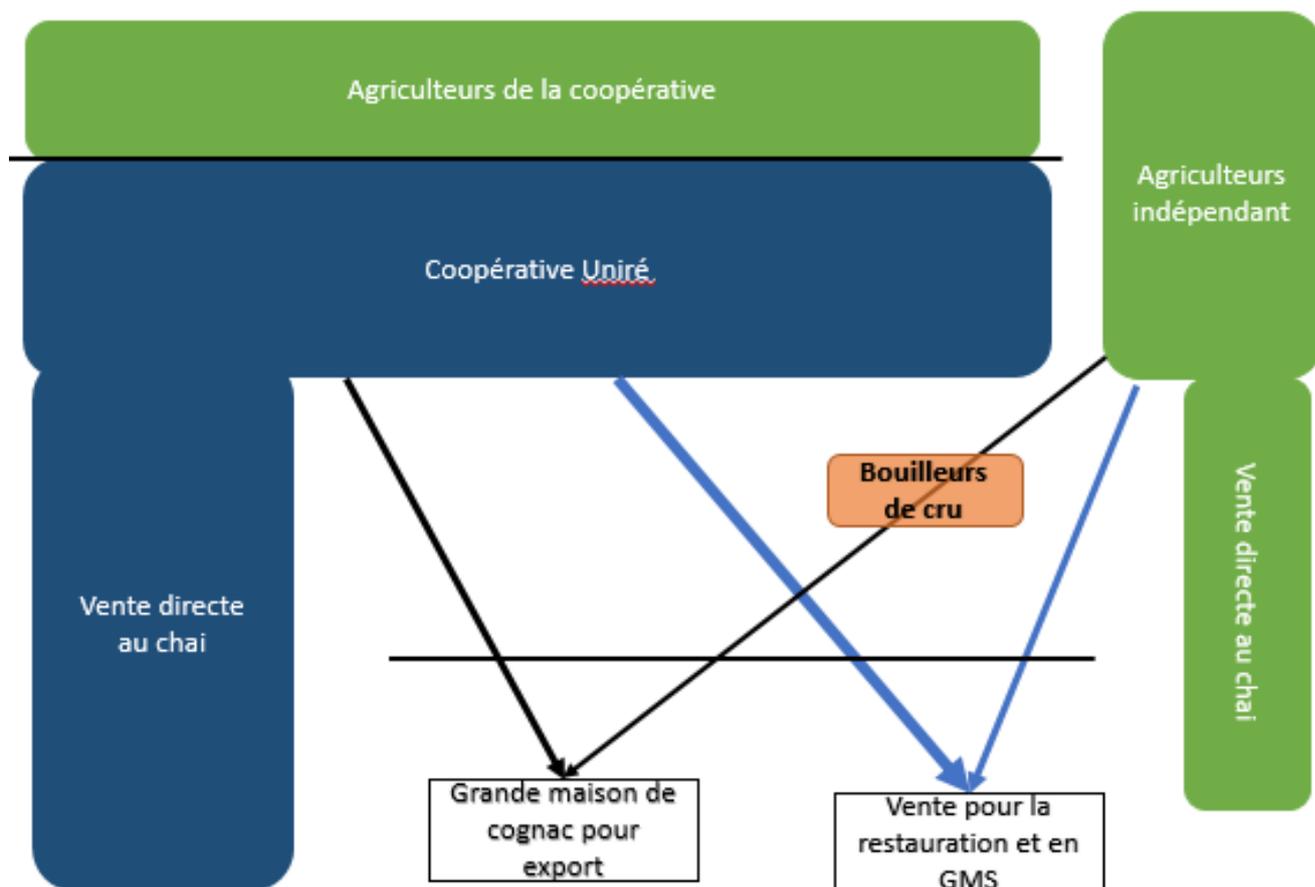


Figure 3: Schéma général de la filière viticole de Ré (CHAU, 2019)

Insularité et potentiel productif agricole

Les îles étudiées, toutes trois héritières d'une histoire agricole dense et active, bénéficient d'un potentiel particulier justifié par un microclimat propice : cet élément a été mentionné lors des entretiens dans les trois îles, avec des répercussions qui semblent objectives sur la précocité des productions végétales. Ceci leur procure un avantage économique (avec une saison productive allongée par rapport au continent) et commercial pour les légumes primeurs de Batz.

L'exposition au vent, intense dans les îles, est ambivalente : d'un côté c'est un atout pour les cultures telles que la pomme de terre ou la vigne car ce dernier a un effet asséchant sur les feuilles ce qui diminue le développement du mildiou. D'un autre côté les îles sont également davantage exposées aux tempêtes, et (à Batz et Ré surtout) au risque submersion. Les tempêtes impactent les liaisons avec le continent avec des traversées annulées. Ces tempêtes diminuent la production et augmentent les coûts relatifs. Autre effet insulaire sur la productivité, le territoire confiné explique l'absence ou la moindre présence de prédateurs tels que le renard, avec pour conséquence la prolifération de rats, faisans ou lapins signalée dans les trois îles, avec des conséquences significatives sur les cultures.

L'accès au foncier est un problème pour les agriculteurs insulaires. Ils sont soumis à fois, à la pression des résidents secondaires et des zones protégées. Le morcellement foncier est une caractéristique insulaire qui se double de difficultés d'identification des propriétaires, souvent résidents sur le continent et héritiers de parcelles divisées qu'ils gardent par attachement ou par spéculation. Dans de telles conditions les solutions informelles et précaires dominent pour l'accès au foncier, comme une récente étude l'a mis en évidence à Belle-Île (Darrot et al, 2019). Le contexte touristique encourage la spéculation foncière sur les terres agricoles C'est particulièrement vrai sur l'île de Batz où le prix peut atteindre 75 000€/ha. Sur l'île de Ré le tourisme s'étant développé de manière plus précoce, le prix à l'hectare a été majoré par la SAFER à 10 083€/ha pour un terrain agricole nu. Ce prix peut atteindre les 25 000€/ha pour un hectare de vigne en bon état. Ces prix bien que limités, restent 2 à 3 fois supérieurs au prix des autres terrains du département (Agréste, 2018).

Le contexte insulaire génère aussi des difficultés d'accès au bâti en particulier pour les jeunes agriculteurs : les habitations disponibles se négocient à un coût très élevé compte-tenu du contexte touristique. « *L'exploitation est transmissible mais pas la partie bâtie. La plus-value réalisée depuis de nombreuses années sur les îles... Les maisons sont très chères et l'exploitant qui voudrait venir s'installer, déjà, il faut acquérir le foncier agricole, le matériel, éventuellement le bâtiment d'exploitation, après, on a plus d'argent pour le logement.* » (Viticulteur de Ré, Juillet 2017). Les bâtiments agricoles sont rares, coûteux, en construire de nouveaux est drastiquement limité par les lois d'urbanismes qui s'appliquent à une part significative des territoires insulaires en raison du cumul de la loi littorale et de lois de protection de l'environnement qui maillent étroitement les territoires insulaires, cela sans dérogations pour les activités agricoles. « *[Le PLUI] c'est une catastrophe. [En tant qu'agriculteur] on a des problèmes particuliers avec une vie particulière, on n'a pas à être englobés* » (Agriculteur de Batz, 2019)

Surtout, la discontinuité territoriale avec le continent s'impose comme l'argument d'évidence pour souligner les conditions spécifiques de la production agricole insulaire : le surcoût insulaire a été abordé par de nombreux rapports (FINANCIERS, 2015) et acteurs. « *La barge représente quand même 10% du chiffre d'affaire* » (Agriculteur de Batz, 2019) « *Sur le continent, tu prends ta bétailière, tu fais 30 bornes avec un tracteur et tu trouves un acheteur, là c'est le bateau ...* », « *Produire du lait à Belle-Île la comptable est venue nous dire c'est 32% plus cher tous postes de dépense confondus* » (Président du Syndicat d'élevage sur Belle-Île, 2019). Nous reviendrons plus bas sur les solutions

organisationnelles déployés pour pallier cette contrainte forte à travers soit la structuration de filières locales soit des solutions combinant contributions publiques et privées pour alléger la contrainte.

« Promesse de différence » des produits insulaires : un potentiel difficile à valoriser

La description des trois filières met en évidence l'existence d'un noyau de produits identifiés en fonction de leur origine insulaire, autrement dit d'une « promesse de différence » centrée sur l'argument insulaire adressée, en bout de chaîne, aux consommateurs par l'intermédiaire des distributeurs : « pommes de terres primeurs de l'île de Batz », à Belle-Ile « viande bovine des embruns », le magasin de produits fermier « au coin des producteurs » et « Ilrhea Pineau des Charentes territoire Ile de Ré » constituent quatre marques structurantes des filières respectivement étudiées, et pariant sur l'effet d'annonce de l'origine insulaire du produit pour le distinguer. Ces cas sont variables à l'égard des SIQO (Signe Officiel Distinctif de Qualité et d'Origine) centré sur l'origine insulaire : la « viande des embruns » de Belle-Ile-en-Mer bénéficie d'une IGP imposant un cahier des charges aux producteurs et transformateurs ; le Pineau de l'île de Ré est inclus dans l'aire géographique de l'AOC Pineau des Charentes mais l'origine insulaire n'est pas certifiée officiellement, la seule indication au consommateur lors de la vente suffit à faire foi ; la vente directe de viande bovine au magasin de produits fermiers « au coin des producteurs » profite du même effet ; les pommes de terre primeur de l'île de Batz sont étiquetées comme telles lors de la vente sur le continent, sans garantie d'origine déposée.

L'attente des consommateurs à l'égard de cette « promesse de différence » des produits insulaires est importante et se passe relativement de labels : « Ici on pourrait vendre des bols d'airs étiquetés Belle-Ile-en-Mer, ça se vendrait ! » (une gérante de supermarché à Belle-Ile). Cette dimension de la confiance n'est pas exclusive des îles : elle a été mise en évidence comme une composante-clé des circuits courts dès les années 2000 (Maréchal, 2008). Il est intéressant de remarquer que cette confiance s'étend ici aux circuits longs (pommes de terres de Batz, « viande des embruns »), l'origine insulaire au territoire identifié permettant de susciter cette confiance, avec ou sans SIQO.

Paradoxalement, l'effet d'entraînement de ces identifications insulaire reste relatif, parce qu'atteindre le consommateur est compliqué, justement, par la situation insulaire : si tous les producteurs de Pineau de l'île de Ré signalent explicitement l'origine de leur produit, cette opération est pour eux facilitée par la prédominance de la vente directe ou en circuits courts. Ces acteurs tirent directement avantage, commercialement, de l'origine insulaire du Pineau et du Cognac, source de meilleures ventes. A Batz, identifier d'autres légumes que les pommes de terres se heurte à la dépendance des producteurs à l'égard de la coopérative continentale : identifier ces légumes comme originaire de l'île nécessiterait de les séparer des légumes continentaux durant leur stockage, leur transport, leur revente : si les volumes de pommes de terres le permettent, l'effet escompté en regard de la charge économique et organisationnelle semble trop faible pour les autres légumes. Le type de fréquentation touristique de cette petite île proche du continent ne suffit également pas à structurer un débouché en vente directe, également impossible sur les marchés du continent en raison de la contrainte des horaires de la barge. Les producteurs de légumes n'ont donc pas moyen de tirer parti de la distinction de l'origine insulaire de leur produit, qui intéresserait sans doute le consommateur mais qui ne peut s'organiser ni en circuit court ni en circuit long. De même à Belle-Ile, la dépendance à l'égard de l'abattoir bovin continental complique la valorisation de la viande d'origine insulaire : la valoriser en

circuits courts exige de la ramener dans l'île sous forme de carcasses après en avoir payé le transport aller (pour l'abattage) et retour (pour la vente directe), d'en organiser la découpe dans un atelier adapté (boucherie, magasin de producteurs ou ferme équipée), puis de se consacrer à l'activité de vente. Faute à la fois d'infrastructures adaptées et d'acteurs assez nombreux, disponibles et compétents, seule une très petite quantité de la viande bovine belle-iloise parvient à être valorisée de cette façon dans l'île.

Le label « Viande des embruns » a été conçu pour permettre une plus-value en circuits longs en valorisant l'origine insulaire des produits. Cependant ici, c'est la capacité d'accord sur la « promesse de différence » qui se montre pénalisante : le cahier des charges imposé à la fois aux producteurs et aux transformateurs pour bénéficier du label se montre sélectif, toute la viande insulaire n'en bénéficie pas. Associer la différence insulaire à une différence de méthodes de production n'a au demeurant rien d'une évidence : la nature de la « promesse de différence » adressée aux consommateurs peut relever de l'un, l'autre ou des deux arguments, sélectionnant de fait dans chaque cas des producteurs prêts à se plier à ces diverses conditions. Plus encore, l'avenir de ce label est actuellement fragilisé par le monopole partagé par les deux sociétés de transport, qui limitent la diversification des partenariats nécessaire à la valorisation optimum de ces produits.

L'absence d'accord sur des méthodes productives qui pourraient constituer la signature insulaire et la base d'un cahier des charges partagé s'exprime aussi à Batz, où l'on observe une scission entre les agriculteurs ayant opté pour l'agriculture biologique et les agriculteurs conventionnels. Un label ou une marque utilisant le nom de l'île pour valoriser davantage leur production ne pourrait être défini que s'ils travaillaient ensemble sur un cahier des charges commun, pour le moment hors de portée. La simple utilisation du nom de l'île (pour les pommes de terre primeurs) a l'avantage de satisfaire les deux parties sans être contraignante. En revanche cela peut faire perdre en visibilité par rapport à d'autres produits tels que les pommes de terre de Noirmoutier ou de Ré qui, elles, bénéficient d'une appellation d'origine contrôlée (AOC). Par ailleurs des cas isolés de fraudes s'observent sur certains marchés où des pommes de terre continentales seraient en vente sous le nom "île de Batz", en utilisant d'anciennes caisses de pommes de terre issue de l'île.

Le bénéfice économique pour les producteurs de l'identification de l'origine insulaire de leurs produits se montre donc possible, souhaitable, mais aussi pénalisé par deux dimensions de l'insularité : la rupture avec le continent, qui impose une dépendance à l'égard des acteurs logistiques et commerciaux du continent ; la difficulté à organiser la vente directe des produits dans l'île en raison des limites du territoire : moins d'acteurs et moins d'infrastructures disponibles pour organiser cette vente... C'est finalement à Ré, territoire moins insulaire et de plus grande taille (nombre et variété accrue des acteurs, débouchés commerciaux plus nombreux et stables, interactions plus continues avec le continent) que la vente directe s'est révélée la plus facile à structurer.

L'échelle territoriale insulaire, théâtre de jeux d'acteurs spécifiques ?

La coordination entre acteurs se présente comme un enjeu de deux ordres pour la trajectoire des produits agricoles d'origine insulaire, à la fois comme facteur nécessaire à la valorisation de ces produits dans les filières continentales, et comme maillon central pour la valorisation locale (Bui, 2015) : nous montrerons ici comment cet enjeu est exacerbé dans ces territoires insulaires. Ces enjeux se jouent sur plusieurs scènes : celle de la coordination entre acteurs pour l'identification des produits,

celle du transport des produits vers le continent, celle de la transformation et du conditionnement des produits, celle du conseil et de l'accompagnement de l'agriculture insulaire.

Sur le plan du transport des produits vers le continent (et éventuellement retour, pour une partie de la viande bovine de Belle-Ile), l'enjeu pour tous est de limiter le surcoût imposé aux producteurs et aux filières : plus celui-ci est élevé, moins le produit est concurrentiel, plus le revenu des agriculteurs insulaires est en péril. Cette situation est encadrée par la loi : *“La région organise les transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises, sauf dans les cas où une île appartient au territoire d'une commune continentale. Elle peut conclure une convention à durée déterminée avec des entreprises publiques ou privées pour assurer l'exercice de cette compétence.”* (Article L. 5431-1). Ce service public est assuré pour Belle-Ile et Batz par des sociétés privées en délégation de service public, toutefois avec des configurations très différentes.

A Belle-Ile, on observe l'exclusivité de la compagnie Océane qui assure les transports, doublée d'une situation de quasi monopole opérée par les deux entreprises de transport de bétail qui assurent le passage des animaux par bateau vers l'abattoir continental, et le retour d'une partie des carcasses pour la vente locale. A Belle-Ile, en dépit des subventions publiques au transport des produits agricoles, les agriculteurs se trouvent extérieurs aux processus de coordination entre acteurs publics et privés qui régissent les conditions du transport de leurs produits.

Ce n'est pas le cas à Batz, où la mise en place de la barge repose justement sur cette coordination. En montant la société “Transport de Fret” pour obtenir la délégation de service public les agriculteurs et quelques autres îliens repris une certaine maîtrise de la liaison avec le continent. Ce transport constitutif de la filière légumes et réalise des tarifs spéciaux pour les agriculteurs insulaires. Bien que représentant toujours une contrainte, ce transport est considéré comme satisfaisant, par la plupart des agriculteurs insulaires, les coopératives et les revendeurs continentaux.

A Ré, l'investissement public n'a pas été garanti par une subvention au transport maritime mais par une contribution à la construction du pont, solution plus coûteuse sur le moment mais aux effets plus durables et plus systémiques. Il est intéressant de noter que du point de vue de l'action publique le pont de l'île de Ré est aujourd'hui bénéficiaire. Jusqu'en 2012, le péage était destiné à rembourser le coût des infrastructures. Depuis, il est réparti à part égale entre la maintenance du pont et le développement des transports en commun sur l'île d'une part, et la protection des espaces naturels de l'île de l'autre. La flexibilité du passage est l'un des avantages principaux du pont par rapport au bateau. Un transporteur ne doit pas réserver un passage en amont et n'est pas contraint par le temps pour repartir, aucune situation de monopole n'est possible.

Revenons ensuite sur les processus d'identification des produits agricoles d'origine insulaire : nous avons montré au paragraphe précédent qu'il se révèle difficile d'établir un accord entre producteurs autour de cahiers de charges insulaires enrôlant tous les producteurs concernés de l'île (producteurs de légumes à Batz, de viande à Belle-Ile, de Pineau et Cognac à Ré). S'il existe effectivement des niches identifiées, celles-ci ne mobilisent pas tous les producteurs de l'île. Les enquêtes menées auprès des agriculteurs révèlent que ces divergences reposent sur les mêmes lignes de partage professionnelles que sur le continent : vision des modes de production souhaitable, de l'identité et de la vocation des produits agricoles ; visions de la nature ; préférences économiques et politiques en termes de modèle sectoriel, formation et inscription dans les réseaux de pairs, âge et étapes de la carrière... Cependant, contrairement au continent, ces lignes de partages se jouent dans une population confinée, ce qui empêche l'élargissement et l'enrichissement des réseaux de pairs autour d'un projet homogène : par conséquent, le nombre d'agriculteurs impliqués dans un projet de valorisation donné (label identifié,

cahier des charges productif, circuit de vente local...) peine à atteindre le nombre critique permettant de fonder une filière tenable économiquement. Moins souvent mentionnée, la charge de coordination des projets est partagée entre peu d'acteurs qui risquent l'épuisement.

La difficulté à atteindre cette masse critique à l'échelle insulaire, s'exprime également en aval de la filière, lorsqu'il s'agit d'investir dans des infrastructures de transformation. Les agriculteurs se trouvent captifs des infrastructures continentales, une situation qui pénalise la possibilité de maintenir une identification des produits insulaires. Sur Belle-Île par exemple, la mise en place d'un abattoir mobile est aujourd'hui discutée. « *Il faut arriver à une masse critique d'éleveurs, pour travailler sur un équipement de ce type-là car sinon ça ne sera jamais rentable.* » (Chargée de mission Agriculture et Alimentation CPIE de Belle-Île, 2019).

D'une manière générale, la réussite de filières insulaires identifiées repose, comme sur le continent, sur la coordination d'un système d'acteurs complet mobilisé autour de ce projet : producteurs, transformateurs, acteurs de la logistique et du stockage, intermédiaires, commercialisation et consommation. Lors des étapes pionnières de ces dynamiques, ou lorsque les filières sont fragilisées comme ici dans le contexte insulaire, la situation se caractérise par des « acteurs manquants » dans ce système, l'enjeu consistant à réussir soit l'enrôlement d'acteurs existants, soit la création de nouveaux acteurs (Darrot et al, 2014). Cette situation d'acteurs manquants est illustrée de manière évidente dans les études de cas à Batz et Belle-Ile, et palliée par la mobilisation d'acteurs continentaux qui jouent moins ou pas le jeu de la valorisation différenciée des produits insulaires. Ce réseau d'acteurs se montre également lacunaire dans le domaine du conseil, de l'accompagnement et de la coordination des actions agricoles insulaires : chambres d'agriculture, SAFER, groupes de développements sont moins présents en nombre et en fréquence auprès des agriculteurs insulaires dans les cas étudiés. Cette situation est palliée par l'extension des activités de certains acteurs au-delà de leurs missions initiales. Ainsi un technicien de la chambre d'agriculture a été à l'origine d'implantations de haies pour protéger les récoltes sur l'île de Batz dans les années 1980. Un groupe d'agriculteurs moteurs était alors présent sur l'île de Batz, ayant aussi mis en place le système de la barge et une CUMA pour l'irrigation. Sur l'île de Ré un travail avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a été mené pour limiter l'explosion de la spéculation foncière. Ainsi le prix de la terre agricole est fixé à 10 000€/ha pour un terrain nu. La coopérative joue ici un rôle important pour représenter les agriculteurs. Pendant la crise du cognac, le président de la coopérative avait réussi à faire pression pour suspendre les primes d'arrachage sur l'île de Ré et d'Oléron. D'autres structures prennent des rôles particuliers dans le développement de l'agriculture sur ces territoires. Sur Belle-Île en mer, le rôle central du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) de Belle-Île s'étend à l'animation des actions agricoles comme un projet de laiterie ou la commission foncière.

Cette situation d'extension des missions de groupes ou d'institutions insulaires se révèle à double tranchant : d'un côté elle leur procure un champ d'action plus systémique, garantie d'actions plus cohérentes et coordonnées ; elle leur procure également une légitimité dans la durée, ainsi que spatiale et sociale. Cependant, elle est également périlleuse, par concentration de la charge de travail et de responsabilité, et par la charge d'une obligation à fédérer que l'insularité ne rend pas pour autant plus universelle que sur le continent : les lignes de partages idéelles demeurent entre les acteurs insulaires comme dans toute société, elles se révèlent cependant plus personnalisées dans les micro-sociétés insulaires, la charge de la fonction médiatrice s'en trouve accrue. Cette caractéristique insulaire constitue une composante majeure des trajectoires de filières agricoles, qui mériterait sans doute un accompagnement public plus significatif qu'aujourd'hui.

Conclusion

Ces études de cas permettent d'enrichir notre hypothèse d'origine selon laquelle le degré d'insularité exerce une influence significative sur la structuration de la filière, et sur les dynamiques de transition vers la relocalisation.

Ré montre un degré d'insularité très faible doublé d'un grand territoire : ses dynamiques sont quasi-continentales. L'apparente meilleure valorisation des produits insulaires peut être comprise plutôt comme la possibilité, d'une manière générale, de générer une dynamique de valorisation territoriale des produits, indépendamment de leur qualité insulaire : il faut pour cela des acteurs nombreux et diversifiés (pour pallier les effets de divergence de référentiel et atteindre cependant la masse critique de producteurs permettant la valorisation des produits), une clientèle nombreuse également, un accès facilité aux instances de conseil et d'accompagnement ; toutes choses doublement facilitées par la taille du territoire et le lien avec le continent. L'effet insulaire existe cependant : il joue un rôle géo-climatique et écologique sur les conditions de la production, il facilite l'identification spontanée des produits, il identifie aussi les producteurs insulaires qui se coordonnent dans le périmètre de la coopérative.

L'analyse des filières légumières à Batz et viande bovine à Belle-Ile se joue avec les mêmes paramètres dans un gradient inverse : Belle-Ile se présente comme le territoire agricole le plus insulaire (distance au continent, fréquence et coût des liaisons par bateau, effets de monopole), et sa filière bovine s'y limite à une dizaine d'éleveurs constituant un système d'acteurs restreint. Batz se présente comme une situation intermédiaire, avec des producteurs de légumes plus nombreux (17) et une distance au continent beaucoup plus restreinte qui ont parfois amené à qualifier l'île de « quartier de Roscoff », le port continental avec lequel la liaison est assurée.

La filière bovine de Belle-Ile se montre la plus pénalisée par sa situation insulaire et le volume limité de production : si le caractère insulaire et très identifié du territoire a permis de dégager des « promesses de différence » très lisibles autour de deux marques (viande bovine des embruns, au coin des producteurs), celles-ci restent fragiles en raison de la forte dépendance aux infrastructures continentales doublées de situations de quasi-monopole de transports maritimes. Cette situation tendue exige des agriculteurs et de leurs réseaux d'accompagnement une capacité décuplée à se coordonner pour pallier les difficultés, dans un contexte social justement fortement marqué par l'insularité qui confine ces coordinations : système d'acteurs restreint en nombre et en variété, liaisons limitées avec le continent qui restreignent l'élargissement du réseau insulaire à des partenariats et appuis continentaux. L'issue n'est pas nécessairement pessimiste : Belle-Ile est relativement grande, il y est possible de structurer un ou des systèmes alimentaires territoriaux relativement complets (production, transformation, logistique, commercialisation, consommation) en pariant sur des coordinations inter-sectorielles (entre productions) et trans-sectorielles (avec des acteurs non agricoles). De telles coordinations reposeraient cependant sur l'accord autour de « promesses de différences » distinctes qui peuvent fonder des réseaux également distincts : les lignes de partages politiques et économiques, tant au sein de la profession agricole qu'au sein du système d'acteur insulaire dans son ensemble, sont les mêmes que sur le continent. La référence à l'identité insulaire peut éventuellement suffire à identifier des produits, comme le montre l'exemple de Batz, mais pas à structurer des réseaux d'action coordonnés à l'échelle insulaire. Des trajectoires différenciées, fondées sur des systèmes d'acteurs complets coordonnés autour de projets distincts fondant leur accord, constitue peut-être une piste. Le consensus sur certains besoins partagés, comme l'abattoir mobile ou

l'accès au foncier et au bâti pour les jeunes installés pouvant constituer des points de passage obligés communs à l'échelle insulaire.

A Batz, le degré moyen d'insularité doublé d'un nombre plus élevé des producteurs dans la filière concernée permet un moindre impact de la contrainte du transport et une valorisation plus facile des produits en filière longue continentale. L'identification insulaires du produit-phare (la pomme de terre primeur) sans cahier des charges spécifique mais avec un avantage économique fondé sur sa précocité, constitue un double avantage lié à l'insularité.

En résumé, l'insularité crée des conditions productives spécifiques liées au climat d'une part. Il existe bien un potentiel de différenciation des produits d'origine insulaire auprès des consommateurs, avec une demande, une solvabilité et un degré de confiance élevé à l'égard de ces produits, et, semble-t-il, dans nos trois études de cas, des conditions climatiques plutôt favorables. Valoriser ce potentiel nécessite cependant de parvenir à maintenir l'identification des produits jusqu'au dernier maillon de la filière, auprès des consommateurs. Cela exige à la fois une participation de la puissance publique pour compenser une partie du surcoût lié à la discontinuité territoriale, et une coordination entre acteurs dont surtout les agriculteurs. Celle-ci se révèle utile à plusieurs égards : pour s'accorder sur les caractères distinctifs de leurs produits à mettre en avant, autour d'une « promesse de différence » qui peut être la seule origine insulaire ou davantage ; pour acheminer leurs produits ensuite, comme à Batz pour le maintien de la barge ; pour constituer un système d'acteurs plus complet autour de filières de valorisation des produits insulaires, en reprenant la main sur l'ensemble des maillons de la filière. Dans ces différents domaines, les coordinations sectorielles (entre agriculteurs) ne suffisent pas : les trois exemples analysés montrent que les initiatives valorisant le mieux les produits insulaires reposent sur des coordinations inter-sectorielles (entre plusieurs filières) ou trans-sectorielles (avec des acteurs non agricoles, publics et privés) afin de pallier les effets limitants du confinement des jeux d'acteurs agricoles insulaires.

L'intervention de la puissance publique est également pour le moment manquante ou trop faible sur certains points : régulation du prix du foncier agricole, conditions plus générale de l'accès au foncier, accès au bâti agricole et aux habitations pour les agriculteurs, accès aux prestations de conseil et d'animation de projets équivalentes au continent. Dans ces domaines, le contexte insulaire crée des conditions extrêmement rudes qui devraient être mieux prises en compte et régulées si le projet de maintien de l'agriculture sur ces territoires reste identifié comme un levier d'entretien du paysage et de dynamisme territorial.

Bibliographie

Atlan, A., Darrot, C., Les invasions biologiques entre écologie et sciences sociales: Quelles spécificités pour l'outre-mer français?. *Revue d'Ecologie, Terre et Vie*, Société nationale de protection de la nature, 2012, 11 (supplément), pp.101-111. hal

Bailleul, H.(dir.), 2019, *Atlas cartographique et statistique de l'agriculture insulaire des îles du Ponant*, Atelier territorial M1 ACT/ETA/SIGAT, Département de géographie et d'aménagement, Université Rennes 2

Bedrani, N., 2019, L'agriculture insulaire, une activité en sursis ?, Communication pour le colloque interdisciplinaire « Les îles à venir », Brest, 17 – 18 octobre 2019

Bencharif, A, Rastoin, J. L., 2007, *Concepts et méthodes de l'analyse de filières agroalimentaires : application par la chaîne globale de valeur au cas des blés en Algérie* [Working Papers MOISA. Disponible à l'adresse : <https://ideas.repec.org/p/umr/wpaper/200707.html>

Brigand, L., Le Démézet, M., 1987. La spécialisation des activités dans les îles de Batz, d'Ouessant et de Groix : une forme d'adaptation aux contraintes liées à l'insularité. In : *Norois*. 1987. Vol. 133, n° 1, p. 201-210

Buet, M., 2015. *Première évaluation de l'offre et la demande alimentaires à Belle-Île-en-Mer : « On pourrait vendre ça là ! »*, mémoire de fin d'études d'ingénieur agronome spécialisation Génie de l'Environnement, Agrocampus Ouest

Bui, S., 2015, Pour une approche territoriale des transitions écologiques. Analyse de la transition vers l'agroécologie dans la Biovallée (1970-2015). Agriculture, économie et politique. Thèse de doctorat, AgroParisTech

Corsi, L., Brigand, L., David, L., 2017, ID-îles Magazine n°13: *Dynamiques agricoles bellilloises et insulaires*

Darrot, C., Bedrani, N., Congretel, M., Boudes, P., Les catégorisations du foncier agricole à Belle-Ile-en-Mer, révélatrices des spécificités sociales insulaires, Communication au congrès de l'association française de sociologie, Aix-en-Provence, août 2019

Darrot, C., Diaz, M., Tsakallou, E., Zagata, L., "The missing actor": Alternative Agri-Food Networks facing resistances of key regime actor", in Sutherland et al. (Dir.), *Transition pathways towards sustainability in European agriculture*, CABI (Ed.), 2014

Guingot, M., 2016. Des îles et des épiciers. S'approvisionner en biens alimentaires dans les îles du Ponant. In : *Géotransports*. 2016.

Herry, H., 2007, *La filière porcine québécoise, vol.1 : Ses acteurs et leurs performances financières, vol. 2 : Sa compétitivité*. In : . Directions générale des politiques agroalimentaires, Direction des études économiques, MAPAQ

Lamine, C. « "Changer de système" : Une analyse des transitions vers l'agriculture biologique à l'échelle des systèmes agri-alimentaires territoriaux », *Terrains & travaux*, n° 1, 2012, p. 139-156

Lamine, C., Bui, S. & Ollivier, G., 2015, Pour une approche systémique et pragmatique de la transition écologique des systèmes agri-alimentaires. *Cahiers de recherche sociologique*, (58), 95–117

Lamine, C., Chiffolleau, Y, 2012, Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis, *Revue POUR* N°215-216, pp.85-92

Le Velly R. (2017). *Sociologie des systèmes alimentaires alternatifs. Une promesse de différence.* , Paris, Presses des Mines

Maréchal, G., (dir), 2008, *Les circuits courts alimentaires : bien manger dans les territoires*, Ed. Educagri

Marsden, T., Banks, J. et Bristow, G., 2000. Food Supply Chain Approaches: Exploring their Role in Rural Development. In : *Sociologia Ruralis*. 2000. Vol. 40, n° 4, p. 424-438.

Morvan, Y., 1991. *Fondements d'économie industrielle*. 2. éd. Paris : Economica. Collection Gestion. Série politique générale, finance et marketing

Rastoin, JL, BENABDERRAZIK, H., EL HADAD, F., EMLINGER, C., MONTIGAUD, J.C., 2009, *Perspectives et instruments de coopération régionale euro-méditerranéenne dans la filière fruits et légumes (PICFL-MED)*. [Consulté le 8 avril 2019]. Disponible à l'adresse : <http://agris.fao.org/agris-search/search.do?recordID=FR2014013966>

Rastoin, J-L, Gherzi, G., 2010. *Le système alimentaire mondial. Concepts et méthodes, analyses et dynamiques* [en ligne]. Versailles : Editions Quæ. Synthèses.

Soulimant, N., 2011. *Facing with change and reinvent islands* [en ligne]. Theses de doctorat, Université de La Rochelle. [Consulté le 6 février 2019]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00750862>.

Terpend, N., 1997. Guide pratique de l'approche filière. In : . 1997. p. 34.

Tesson, M., Guingot, M., Brigand, L., Corsi, L., Foulquier, E.. La création d'entreprise en réponse au rêve d'île : l'ambivalence d'une attractivité fondée sur le cadre de vie.. *6th EUGEO Congress on the Geography of Europe - Session attractivité territoriale et qualité de vie*, Sep 2017, Bruxelles, Belgique